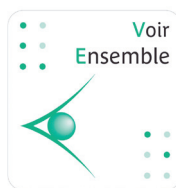


Plateformes Handicaps Rares

Auvergne - Nord

Auvergne - Sud



LES PLATEFORMES FONT
PARTIE D'UN DISPOSITIF INNOVANT
ET SOUPLE. ELLES APPORTENT
DES REPONSES AUX BESOINS
**DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP RARE**
À TOUS LES ÂGES
DE LA VIE.

Avec l'appui de

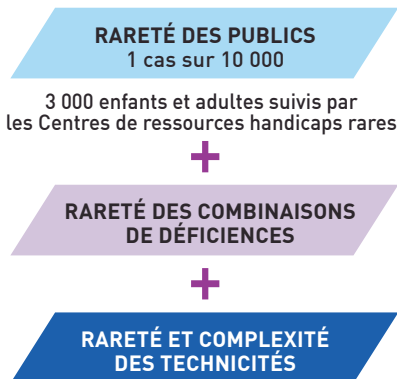


Équipe Relais Handicaps Rares
Auvergne Rhône-Alpes

LE HANDICAP RARE



Combinaison de 3 types de rareté



Selon l'article D.312-194 de la loi du 2 janvier 2002, sont atteintes d'un handicap rare les personnes présentant l'une des configurations de déficiences ou de troubles associés relevant de l'une des catégories suivantes :

- L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;
- L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;
- L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;
- Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ;
- L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :
 - Une affection mitochondriale ;
 - Une affection du métabolisme ;
 - Une affection évolutive du système nerveux ;
 - Une épilepsie sévère.

Les situations complexes ne sont pas la simple addition de déficiences :
1 déficience + 1 déficience = handicap x 6

LA PLATEFORME HANDICAPS RARES AUVERGNE NORD

Les missions

La Plateforme Handicaps Rares Nord a pour vocation d'améliorer la qualité, la continuité des parcours, et l'accès aux ressources des personnes atteintes de handicaps rares, et ce, à tous les âges de la vie. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicaps rares (enfants - adultes), aux aidants et aux professionnels. Elle assure le lien entre les différentes ressources territoriales et s'appuie sur un réseau de partenaires en alliant technicité et proximité.

Les prestations

- **Evaluation** : évaluation des besoins ;
- **Conseil** ;
- **Bilan/diagnostic** : préconisations d'axes de travail pour les partenaires et/ou les aidants ; mise en place d'un dispositif complet d'accompagnement ; orientation vers une structure d'accueil répondant mieux aux besoins des personnes.
- **Accompagnement** au plus près des besoins de la personne, des aidants et/ou des professionnels.

- **Interventions sur le lieu de vie** : à domicile ou en établissement.
- **Accueil temporaire / accueil de jour** : accueil en établissement pour une découverte ou une intégration progressive du milieu de vie institutionnel, et/ou permettre aux proches aidants de souffler, et/ou apporter un regard complémentaire, et/ou de composer des réponses adaptées aux besoins des personnes.
- **Hébergement continu** : accueil à temps plein.

Qui peut solliciter les plateformes Handicaps Rares ?

- Les personnes en situation de handicaps rares, familles, associations, Établissement social et médico-social, Maisons départementales des personnes handicapées, acteurs du soin, de la solidarité et du social.

LA PLATEFORME HANDICAPS RARES AUVERGNE SUD

Notre vocation et nos objectifs

La Plateforme Handicaps Rares Sud a pour vocation d'améliorer la qualité, la continuité des parcours de vie des personnes atteintes de handicap rare, quelque soient les déficiences.

Il s'agit d'une structure pluridisciplinaire permettant à ces personnes et leurs proches aidants de trouver des éléments de réponse, de l'aide, des soutiens, des compétences différentes, et leur donner les moyens pour les maintenir dans leur parcours de vie ou adopter le mode de vie qui leur convient.

Elle assure le lien entre les différents partenaires, au plus près du domicile des personnes accompagnées.

Nos missions

Evaluer les situations de handicap rare

Soutenir des projets d'accompagnement

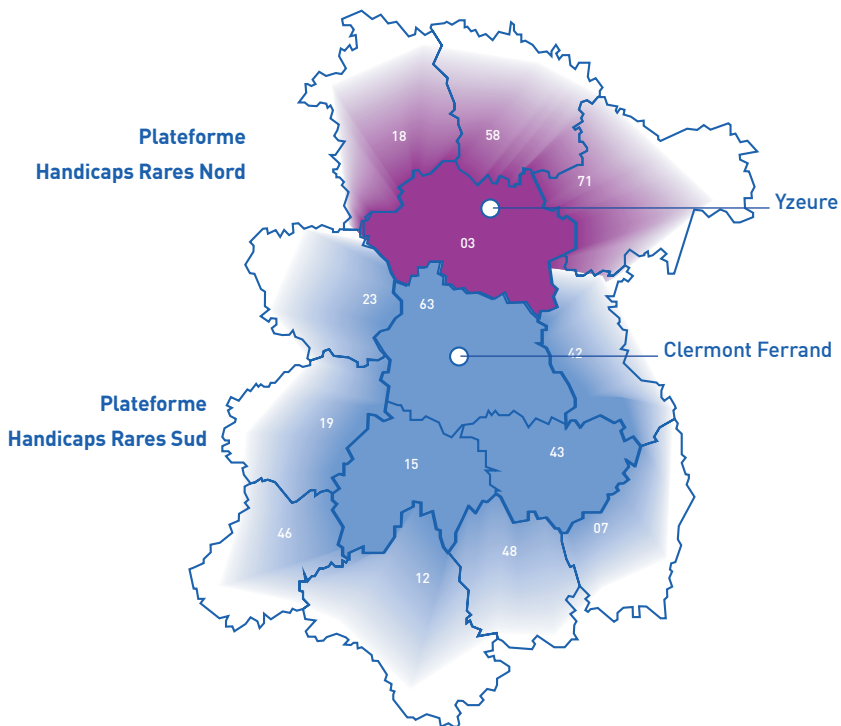
Orienter les personnes vers le(s) bon(s) interlocuteur(s).

Nos prestations

- **Intervention extérieure** : conseil et accompagnement dans le milieu de vie, aide et soutien aux aidants.
- **Accueil temporaire en hébergement** : sur des courtes durées, en fonction des demandes des personnes (répit, urgence, séjours programmés...).

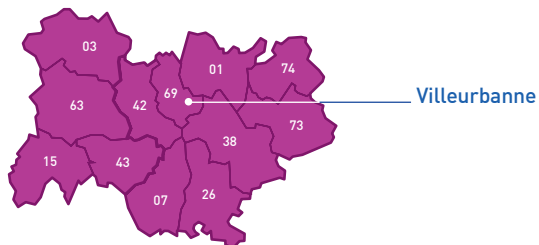
- Quelles que soient les combinaisons de déficiences et de troubles considérés, les personnes et leurs aidants vivent des situations rares ou exceptionnelles, qui mettent en tension l'équilibre social et familial, les savoirs et les pratiques professionnelles disponibles là où elles vivent, ainsi que l'organisation et les missions des services polyvalents et des services spécialisés.

ZONES D'INTERVENTION DES PLATEFORMES HANDICAPS RARES AUVERGNE - NORD ET SUD



Les Plateformes Handicaps Rares Auvergne - Nord & Sud travaillent en étroite liaison avec l'Equipe Relais Auvergne Rhône-Alpes :

ERHR AuRA
161 rue du 4 août 1789
69100 Villeurbanne
Tel : 04 37 23 11 30
auvergnerhonealpes@erhr.fr



PLATEFORME AUVERGNE - NORD

Allée Louis Braille

03400 Yzeure

Téléphone : 04 70 46 94 70

Directrice : Martine Wesolek

Contact :

Coordinatrice : Claudine Fenès

Téléphone : 04 70 46 14 62

coordinatrice-plateformehr@orange.fr



PLATEFORME AUVERGNE - SUD

30 rue Sainte Rose

63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04 73 31 80 38

Directeur : Arnaud Grégoire

Contact :

Coordonnatrice de plateforme : Laure Pavier

L.pavier@crdv.asso.fr

Coordonnateur de parcours : Laurence Avesque

phrauvergnesud@crdv.org



Etablissements supports :

Plateforme Nord : Foyer La Pyramide et IJA Les Charmettes

Plateforme Sud : CRDV Clermont-Ferrand

Institutions gestionnaires :

Plateforme Nord : Association Voir Ensemble

Plateforme Sud : Association L'Union Comité Commun Activités Sanitaires et Sociales - Santé & Bien-Etre